



Règlement intérieur de l'association « On A Toutes Une Voix ».

Adopté par le Bureau en date du 13 décembre 2025.

Article 1 – Adhésion

- Toute personne qui souhaite devenir adhérent.e doit remplir une fiche d'adhésion et s'acquitter de la cotisation fixée annuellement par l'Assemblée Générale.
- L'adhésion implique l'acceptation sans réserve des statuts disponibles sur le site et du présent règlement intérieur.

Article 2 – Droits des adhérent.e.s

- Participer aux activités et événements organisés par l'association.
- Proposer des projets ou initiatives en lien avec l'objet de l'association.
- Voter en Assemblée Générale, conformément aux statuts.

Article 3 – Devoirs des adhérent.e.s

- Respecter les statuts, le règlement intérieur et les décisions prises par les instances dirigeantes.
- Observer les règles de respect, de bienveillance et de non-discrimination envers les autres membres et partenaires.



- Aucun·e adhérent·e n'est autorisé·e à exercer une quelconque forme de violence, qu'elle soit verbale, physique, psychologique, harcelante ou autre. Tout manquement à cette règle pourra entraîner la résiliation immédiate de l'adhésion, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.
- L'adhérent·e s'engage à ne jamais mettre la vie d'autrui en danger et à adopter un comportement responsable visant à assurer, dans toute la mesure du possible, un niveau de sécurité optimal tant sur le plan individuel que collectif.
- Contribuer à l'image positive et au bon fonctionnement de l'association.

Article 4 – Cotisation

- Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.
- Le non-paiement de la cotisation entraîne la perte de la qualité de membre.

Article 5 – Confidentialité et communication

- Les adhérent·e·s s'engagent à ne pas divulguer d'informations internes sensibles ou non de l'association.
- Toute communication externe au nom de l'association doit être validée par le Bureau et/ou son représentant.



Article 6 – Protection des données personnelles (RGPD)

- L'association s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles collectées auprès de ses adhérent.e.s (nom, prénom, coordonnées, etc.).
- Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative, la communication interne et l'organisation des activités.
- Aucune donnée ne sera transmise à des tiers sans consentement explicite.
- Conformément au RGPD, chaque adhérent.e dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données, en adressant une demande écrite à la Présidente de l'association.

Article 7 – Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, la Présidente pourra, après échange avec la personne concernée :

1. adresser un rappel aux règles,
2. prononcer une suspension temporaire,
3. proposer à l'Assemblée Générale l'exclusion de l'adhérent.e.

Article 8 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par décision du Bureau, sous réserve de validation de l'ensemble du Conseil d'Administration.